



Coup et blessure et tentative d homicide volontaire

Par **d antonio donovan**, le **02/10/2017 à 08:13**

bonjour il vient de m arriver une histoire de fou il y a 4h de ca ...je travail dans une pizzeria avec une personne avec qui je ne m entend pas du tout...pour fêter la fin de mon contrat j' ai bu 2 ou 3 verres...(oui je sais on ne boit pas pendant le service..) des agressions verbales on volées et le type m'a frappé au visage je suis marqué assez lourdement et il m'a étranglé dans l'intention de me tuer et par la suite a songé a prendre un couteau...j'ai vraiment cru que j'allais y rester. Une amie a cette personne s'est interposée..quel recourt a tout ca et surtout quel risque pour moi étant donné que j ai bu pendant le service ...merci....bien entendu camera a l appui

Par **Visiteur**, le **02/10/2017 à 11:12**

Bonjour,
il risque beaucoup plus que vous ! Vous, ce sera plus à voir avec votre patron ?!

Par **Juristetudiant**, le **27/11/2017 à 18:53**

Bonjour,

Boire pendant le service, c'est mal. Frapper quelqu'un au visage puis l'étrangler, c'est autrement plus grave. Vous avez vécu une agression et pouvez déposer une plainte contre ces faits, sans avoir peur du fait de votre petite faute.

Agissez d'autant plus vite que les caméras de vidéos-surveillance ne sont bien souvent pas conservée longtemps...

En espérant vous avoir aidé,

Juristétudiant

Par **jacques22**, le **28/11/2017 à 08:18**

Bonjour,

Tout dépend du parquet.

Cdlmt.